



Compte rendu réunion *Séance du 11 janvier 2016*

L'an deux mil seize et le onze janvier, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué (*convocations expédiées le 04/01/2016*) s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain GUILLAUME, Maire.
Affichage porte de la Mairie le 04/01/2016

Présents : MM. GUILLAUME Alain - ANDRE Philippe - BAUD Thérèse - MORIN Daniel - LE MAINTEC Christophe – THOMÉ Valérie- NOGUES Loïc - SAGUET Emmanuelle – COJEAN François – OLLITRAULT Michelle - SHEWARD Sandra - CHEREL Nolwen - LE CLEZIO Valérie – Daniel PETIOT - GLOUX Ingrid

Secrétaire de séance : SAGUET Emmanuelle

Monsieur Le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal en annonçant un ordre du jour complémentaire relatif au déclassement de la RD 130 et à la rétrocession à la commune.

1/ Déclassement de la RD N° 130 dans le domaine public communal pour une longueur de 4742 mètres.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la R.D. N° 130, précisément située entre le PR 1+000 (carrefour avec la RD69) et PR 2+089 (carrefour avec la VC Keropert) n'a plus d'intérêt départemental.

Il est proposé de déclasser le tronçon de la R.D. N°130 (4742 mètres) dans la voirie communale.

Aussi il soumet au conseil municipal le projet de dossier de déclassement présenté par l'Agence Technique de LOUDEAC qui prendra effet l'année suivant la réception des travaux définitifs par les représentants des deux collectivités et demande au conseil municipal d'approuver ce document.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, s'engage lors du transfert de propriété à classer la RD N°130 en 2016 dans le domaine public communal sous la dénomination V.C. N° 148.

2/ Maison rue de Bellevue (ancienne maison Paroissiale) : ouverture des offres d'achat

Une seule offre d'achat a été déposée, offre faite par le cabinet d'infirmiers de ST CARADEC. Monsieur Le Maire procède à l'ouverture de l'enveloppe : proposition d'achat au prix de 28 000 € frais de notaires inclus. La mise à prix était de 30 000 € net vendeur. Après discussion, l'assemblée délibérante propose :

Prix de vente 28 000 €

Frais de notaire : 3 000 €, dont 1 500 € à la charge de la commune.
En conséquence, cette vente produit 26 500 € pour le budget communal et le prix net pour l'acheteur serait de 29 500 €.
Mr Le Maire propose de rencontrer les infirmières et de leur faire cette proposition.

L'assemblée délibérante, à l'unanimité, approuve cette formule et si elle est acceptée par l'acheteur, donne mandat à Mr Le Maire pour régler les formalités administratives et signer tout document lié à cette vente.

3/ Actualités sur les communes nouvelles

Mr Le Maire informe le Conseil Municipal de l'invitation à une réunion publique reçu par les mairies de Mûr de Bretagne et de St Guen qui aura lieu le 21 janvier 2016.

Une fusion avec ces communes aurait pour incidence le maintien du niveau de la DGF
D'autre part, la ville de Loudéac a programmé une réunion avec les Maires et Adjointes des communes du bassin de Loudéac le 15 janvier. Une fusion avec Loudéac, n'aurait pas d'avantages financiers, pas de changement de la DGF, car Loudéac a déjà 10 000 habitants.

Avantages possibles : mutualisation des moyens humains et matériels

passage de la communauté de communes en communauté d'agglomération.

Le périmètre géographique reste à être défini.

4/ Programme voirie 2016 :

L'assemblée délibérante, à l'unanimité, décide d'adhérer au groupement d'achat proposé par la CIDERAL pour le programme voirie 2016.

5/ Aménagement RN 164, secteur Mûr de Bretagne : introduction au dossier de concertation

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de l'aménagement de la RN 164 dans le secteur de Mûr-de-Bretagne, une concertation publique complémentaire est menée du 18 janvier au 12 février 2016. L'objet de la concertation sera de recueillir les avis sur les études complémentaires menées et en particulier sur l'analyse comparative des 3 variantes de tracé, en vue de choisir la solution à approfondir et porter à enquête publique à la DUP. Une réunion publique a lieu le 27 janvier à 18h30 à Mûr de Bretagne. Le Conseil Municipal sera sollicité lors de la prochaine séance pour donner son avis.

Le dossier de consultation est disponible en Mairie.

6/ Convention assistance technique pour l'assainissement collectif : SATESE

Les dispositions de la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques du 30 janvier 2006 ont été mises en application au sein du Conseil Départemental par la mise en œuvre de conventions avec notamment les collectivités. Le SATESE assure le suivi et l'appui technique sur notre installation de traitement des eaux usées depuis sa mise en service. Conformément à la réglementation et pour poursuivre la collaboration avec le SATESE, l'assemblée délibérante, à l'unanimité, décide de procéder au renouvellement de la convention signée le 30 juin 2009, et arrivée à terme échu le 31/12/2015, et autorise Mr Le Maire à signer la convention.

7/ Point sur les travaux en cours

***Eglise :** réfection des corniches, un seul devis a été obtenu. C'est l'entreprise BROCHAIN qui propose la rénovation des corniches au prix de 8 224 €10 HT

Ces travaux deviennent urgents pour de simples motifs de sécurité.

L'assemblée délibérante, à l'unanimité, accepte ce devis et sollicite une intervention rapide.

*** Foyer des jeunes :**

Devis des Ets JOUET pour achat de stores sur mesure (anti-feu) : 946 € TTC

Accord à l'unanimité.

8/ Compte rendu des commissions :

*** Voirie :**

- Rue de Rohan : la CIDERAL doit nous présenter un projet pour l'aménagement du carrefour Route de Keropert/route du cimetière (vitesse excessive)

- Le curage est fini

- Tri sélectif : mise en place de containers supplémentaires dans le bourg.

L'assemblée délibérante, à l'unanimité, sollicite Mr Le Maire pour demander auprès des services de la CIDERAL un ramassage hebdomadaire des containers (ordures ménagères et tri sélectif) dans le bourg, comme à la campagne.

- Sacs jaunes :

Mr Le Maire propose de faire un dépôt de rouleaux de sacs jaunes au VIVECO, pour distribution gratuite aux Caradocéens moyennant la tenue du registre d'émargement. Mr Le Maire propose de verser une indemnité aux gérants du VIVECO contre service rendu pour une somme de 40 € par mois avec versement trimestriel.

Avec 2 voix contre, 1 abstention et 12 voix pour, cette proposition est adoptée.

Une convention sera passée avec le VIVECO.

9/ Questions diverses :

*** Pesage pont bascule :** le tarif de la carte abonné pour pesage au pont bascule n'a été revu depuis juin 2005. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fixer le nouveau tarif à 20 € la carte de pesage. Cette mesure prendra effet au 1^{er} janvier 2016.

*** FIOT Angeline :** coordinatrice TAP, à raison de 4h hebdo, Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de renouveler le contrat de Mme FIOT Angeline du 1^{er} janvier 2016 au 5 juillet 2016. Indemnité accessoire de 220 € brut.

*** Evaluations professionnelles : détermination des critères**

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale

- Vu le décret n° 2010-716 du 29 juin 2010 portant application de l'article 76-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

- Vu l'avis du Comité Technique Paritaire en date du 4 mai 2015.

Explique à l'Assemblée le nouveau dispositif expérimental d'évaluation du personnel : il s'agit d'apprécier la valeur professionnelle des agents lors d'entretiens annuels suivis de la rédaction d'un compte rendu à la place de la notation chiffrée telle qu'elle existe actuellement.

L'Assemblée devra déterminer son application à tous les fonctionnaires concernés ou la restreindre à certains cadres d'emplois.

Elle devra également fixer des critères d'appréciation générale des agents devant servir de base à la rédaction finale du compte rendu d'entretien après avis du CTP, critères qui devront notamment porter sur :

- 1° L'efficacité dans l'emploi et la réalisation des objectifs ;
- 2° Les compétences professionnelles et techniques ;
- 3° Les qualités relationnelles ;
- 4° La capacité d'encadrement ou, le cas échéant, à exercer des fonctions d'un niveau supérieur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- 1) De mettre en œuvre pour l'année 2015 l'entretien professionnel à la place de la notation
- 2) D'appliquer l'entretien professionnel à tous les fonctionnaires titulaires, soumis par leur statut à la notation
- 3) D'apprécier la valeur professionnelle des agents (au terme de l'entretien) sur la base des critères retenus par le CTP Départemental
- 4) **d'appliquer les critères suivants :**

Poste d'exécution, missions encadrées et/ou à caractère répétitif	Poste intermédiaire : technicité, initiative, sous contrôle d'un responsable	Poste à responsabilité sans encadrement	Poste à responsabilité avec encadrement
Résultats professionnels et réalisation des objectifs			
<ul style="list-style-type: none"> * Respect des consignes et procédures * Respect des horaires * Fiabilité, qualité du travail effectué * Disponibilité, implication 	<ul style="list-style-type: none"> * Respect des consignes et procédures * Fiabilité, qualité du travail effectué * Disponibilité, implication * organisation de son travail : rigueur, méthode et priorisation 	<ul style="list-style-type: none"> * Respect des consignes et procédures * Fiabilité, qualité du travail effectué * Disponibilité, implication * Organisation de son travail: rigueur, méthode et priorisation * Réactivité 	<ul style="list-style-type: none"> * Respect des consignes et procédures * Réactivité/anticipation * Fiabilité, qualité du travail effectué * Disponibilité, implication * Organisation du travail : priorisation, prise de décision, coordination, mobilisation de l'équipe
Compétences professionnelles et techniques			
<ul style="list-style-type: none"> * Maîtrise du métier * Maîtrise des outils de travail et de leur évolution * Autonomie * Capacité d'adaptation * Analyse, synthèse et aptitude à alerter et rendre compte 	<ul style="list-style-type: none"> * Maîtrise du métier * Maîtrise des outils de travail et de leur évolution * Autonomie * Force de proposition * Analyse, synthèse et aptitude à alerter et rendre compte 	<ul style="list-style-type: none"> * Maîtrise du métier * Capacité à expliquer l'intérêt général et à expliquer les décisions * Force de proposition * Analyse, synthèse et aptitude à alerter et rendre compte * Elaboration et conduite de projet 	<ul style="list-style-type: none"> * Contrôle * Capacité à expliquer l'intérêt général et à expliquer les décisions * Force de proposition * Analyse, synthèse et aptitude à alerter et rendre compte * Elaboration et conduite de projet
Qualités relationnelles			
<ul style="list-style-type: none"> * Travail en équipe, aptitude à coopérer * Respect des valeurs liées à la mission de service public * Souci et aptitude à faire circuler l'information * Discrétion, réserve 	<ul style="list-style-type: none"> * Travail en équipe, aptitude à coopérer * Respect des valeurs liées à la mission de service public * Souci et aptitude à faire circuler l'information * Discrétion, réserve 	<ul style="list-style-type: none"> * Travail en équipe, aptitude à coopérer * Respect des valeurs liées à la mission de service public * Souci et aptitude à faire circuler l'information * Discrétion, réserve 	<ul style="list-style-type: none"> * Respectueux et équitable * Respect des valeurs liées à la mission de service public * Souci et aptitude à faire circuler l'information * Diplomatie, écoute et médiation * Discrétion, réserve
Capacité d'encadrement ou d'expertise ou à exercer des fonctions d'un niveau supérieur			
<ul style="list-style-type: none"> * Initiative * Priorisation, prise de décision * Autonomie * Aptitude à alerter et rendre compte 	<ul style="list-style-type: none"> * Initiative * Priorisation, prise de décision * Autonomie * Aptitude à alerter et rendre compte 	<ul style="list-style-type: none"> * Initiative * Priorisation, prise de décision * Autonomie * Capacité à expliquer l'intérêt général et à expliciter les décisions * Aptitude à alerter et rendre compte 	<ul style="list-style-type: none"> * Initiative * Priorisation, prise de décision * coordination, mobilisation de l'équipe * Capacité à expliquer l'intérêt général et à expliciter les décisions * Aptitude à alerter et rendre compte

***Foyer logement, rue Anne de Bretagne** : Le Conseil Municipal émet un avis favorable à la démolition du foyer logement prévue à partir du 1^{er} mars 2016

* **L'agenda de poche 2016** sera mis à l'impression pour la fin de semaine

* Des arbres encombrant **la rivière l'Oust** au niveau des 4 vents, ils appartiennent à Mr David PASCO. Mme LE CLEZIO souhaite faire le point, lors d'un prochain conseil, sur les autres endroits où les arbres gênent l'écoulement de l'eau dans la rivière.

* Revoir **l'abri-bus à Kerlandy** qui est abimé

* **Commission vie associative** : prévoir l'envoi d'un courrier à chaque association pour demande de subventions et présentation de leur compte, date limite de demande pour le 6 février.